

MUNICIPALITÉ DE



SAINT-DONAT

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-DONAT

PROVINCE DE
QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
D'UN RÈGLEMENT**

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance du 7 décembre 2009, le Conseil municipal de St-Donat a adopté le règlement numéro 311 ayant pour titre :

***RÈGLEMENT CONSTITUANT
UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME***

L'objet dudit règlement est d'établir les normes de constitution et de fonctionnement du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU). Ce règlement *abroge et remplace les règlements numéro 160 et 200 concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme ainsi que leurs amendements.*

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Ce règlement est disponible pour consultation aux heures de bureau au 194, Ave Mont-Comi.

Donné à Saint-Donat, ce 9^e jour du mois de décembre 2009.

Gil Bérubé
Gil Bérubé
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux endroits désignés par le conseil le 9 décembre deux mille neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de décembre deux mille neuf.

Gil Bérubé
Gil Bérubé
Directeur général et secrétaire-trésorier